

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023

OBJET : Tarifs écoles des arts et salon vivre en Piège Lauragais Malepère et tourisme

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-sept juin,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle Jean Foulquier sur la commune de Molandier,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 21 juin 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Bernard BREIL, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Serge DI PALMA, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Catherine LASSALLE, Hélène MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Éric LANNES, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

Avant donné pouvoir : Marie-Hélène BOYER à Bernard BREIL, Thierry CADENAT à Magali FRECHENGUES, Muriel DENUC GUICHET à André CATHALA, Claudie FAUCON MEJEAN à André VIOLA, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Éric MISSE à Catherine LASSALLE.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère,

Considérant la nécessité de faire évoluer et d'actualiser les tarifs de l'école des arts et de créer un tarif supplémentaire pour le budget annexe office du tourisme.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs de l'école des arts proposés en annexe soit une évolution à la baisse des tarifs Batucada et la création de tarifs pour l'atelier photo, qui s'appliqueront à compter de septembre 2023.

Il est également proposé au conseil communautaire de voter un tarif de 200 € pour la location du salon vivre en Piège Lauragais Malepère et un tarif de 15 € pour l'exposition chemin de photo.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs de l'école des arts proposés en annexe dont une évolution à la baisse des tarifs Batucada et la création de tarifs pour l'atelier photo, qui s'appliqueront à compter de septembre 2023.

APPROUVE pour le budget annexe de l'office de tourisme un tarif de 200 € pour la location d'un stand du salon vivre en Piège Lauragais Malepère et un tarif de 15 € pour la vente de chevalets issus de l'exposition chemin de photo qui s'appliqueront à compter de juillet 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



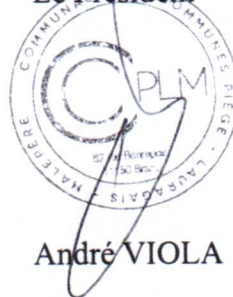
André VIOLA

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 03/07/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 5/07/2023

Le Président



André VIOLA